

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 janvier 2022 par conférence web.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Tony Bolduc, Philippe Drolet, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Pascal Cloutier, greffier par intérim qui prend note des délibérations.

EST ABSENT(E) :

Monsieur Stéphane Roy conseiller

2022-01-028 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait des points suivants :
 - 4.1. Lettre d'entente. Fraternité des policiers;
 - 4.2. Lettre d'entente. Fraternité des policiers;
 - 4.3. Lettre d'entente. Fraternité des policiers.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-01-029 **OCTROI DE MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS. FIRME LAVERY AVOCATS.**

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et résolu:

- QUE ce Conseil octroie un mandat de services professionnels quant à des moyens préliminaires devant le conseil de règlement de différends, à la société Lavery Avocats pour un montant de 23 900 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE ce Conseil octroie à la même société tout autre mandat lié à la représentation de la Ville dans l'application de la convention collective actuelle et la négociation syndicale avec les pompiers;
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-412.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 02.

La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 02.

2022-01-030 **LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 03.

ADOPTÉE à l'unanimité